L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 5 DECEMBRE 1874.

49me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
SAMEDI MATIN, 5 DECEMBRE

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un lot de terre dans le 4me District faisant face à la rue Grande Bourgne, avec bâtisses.

Par Stedman, Marks & Co. au No 55, de la rue du Canal, vente continuée de cages forfaite.

Par A. Gerard, rue Bourbon, Nos 12 et 14, objets de fantaisie.

Par D. E. Murphy, en face des magasins Nos 196 et 198 de la rue des Magasins, blanc de cérise, fer de charrues, cribs, planches et bandes.

Par Fer.—Voir l'annonce de D. E. Murphy, encanteur.

SPECTACLES.

Samedi, 5 déc. 1874.

OPERA.—A midi, StLéthas roi, le soir, Coeur de mère.

VARIÉTÉS.—A midi Hamlet; le soir, Virginius.

ALHAMBRA.—A midi et le Humpty Dumpty, avec Rose.

FOLIES BELLES.—A midi et le soir, Falstaff.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'*ABEILLE*.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, — littéraires, politiques et autres, — qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Dégrèvement forcé de la propriété

Nous battrons le fer pendant qu'il est chaud. — L'administration nouvelle de la ville étant bien disposée pour la réforme, nos propriétaires de ses bonnes intentions pour lui faire sentir la nécessité de mesures prompteses et décisives. Nous lui dirons qu'on ne suppose pas, dans le public, qu'elle voulle continuer l'administration précédente et vivre comme elle d'immobilité économique et financière, en attendant patiemment de l'avoir le remède que les événements imprévus et la force des choses pourront procurer, indépendamment de toute initiative officielle. Les modifications bureaucratiques et les réductions de personnel aussi que de salaires sont excellentes, mais elles ne suffisent pas... Ce n'est pas avec ce moyen qu'on peut sauver la ville. Ou cette manœuvre d'opérer à telle conduit, le Conseil, prédécesseur de celui-ci elle la conduit à la banqueroute, car ce Conseil laisse l'administration dans un embarras extraordinaire, extrême; il la laisse sans argent liscal, sans même la possibilité d'en avoir un, aucune institution de crédit ne se sentant taille à continuer les avances la banque dont le président annonce de clarer les comptes clos avec la trésorerie de la ville.

Ainsi, il n'y a rien nulle part, ni en réalité ni en herbe, pour faire face aux payements des intérêts de janvier, et les soumes qui seront dues alors ne s'élèveront pas à moins de [illegible] sans compter d'autres nécessités pécuniaires qui s'accumulent et qui deviennent chaque jour plus pressantes. Nous disons qu'il n'y a rien [illegible] et nous ajoutons que c'est le mot le plus juste dont nous puissions nous servir pour définir la situation. Les membres du Conseil qui ont voté l'adresse aux contribuables prétendent que le moyen le plus favorisé est un facilitant le recouvrement des taxes. Cet espoir prouve une chose, l'inexpérience de ces messieurs. Ces sortes d'adresses sont usées : elles ne produisent rien, loin de là. Plus nous tâchons de nous maintenir dans la voie des atermoiements et des demi-mesures, plus nous nous mettons à nous-mêmes et plus nous rendons difficile une liquidation forcée.

Plus ainsi nous rendons impossible le rétablissement du Crédit municipal. On dit partout que ce moyen nous manque et qu'il faut tout essayer pour en obtenir un. Mais on ne se demande pas comment il a été perdu et la plupart de ceux qui le savent n'ont pas le courage de dire comment il faudrait s'y prendre pour le restaurer. Qu'y a-t-il au fond de la situation ? Rien ; le gouffre vide. On n'y trouve pas un argent ni billets. Les capitaux ont pris la fuite, ne trouvant plus la sécurité.

On a méprisé étourdiment cette première base sur laquelle doit reposer tout édifice social, la propriété foncière. On a traité depuis dix ans comme une chimère cette ennemie et notre seule ennemie. Et cependant c'est pour l'avoir traitée ainsi que nous avons perdu le crédit, ressource précieuse qui accompagne toujours la propriété foncière quand elle donne un revenu. Un parti stupide et stupide dans tous les pays, le parti radical, a cru que rien n'était plus facile, pour avoir de l'argent, que d'augmenter les taxes et d'en forcer le recouvrement par la saisie et l'expropriation. Le parti radical a fait plus : il a poursuivi les contribuables fonciers comme des bêtes fauves et les a laissés sans protection contre les exactions fiscales et la mauvaise foi des tenanciers. Ici, à la Nlle-Orléans, les propriétaires ont tout contre eux et le fisc et les locataires. On a armé ces derniers d'un droit de sauvetage qui les met à l'abri de tout danger. Ils ont pour eux l'exemption des $20 qui équivaut, tu les frais d'exécution en cas de poursuites, à une exception de $200 et même de $300 : ce qui fait que la propriété foncière ne donne plus de revenu.

Or, qu'avant une propriété qui ne donne pas de revenu ? En tous pays, elle ne vaut rien. Alors comment en payer la taxe ? Alors comment aussi ceux qui la possèdent pourraient-ils emprunter, puisque le gage qu'ils offrent est sans valeur de garantie ? La propriété est, en outre, le plus souvent grevée d'un Homestead. Par ce droit de Homestead, la propriété grevée d'hypothèque peut être soustraite qui crédancier, si l'emprunteur laisse après lui une famille pauvre, n'ayant d'autre ressource que la somme de $1000 que la loi lui réserve comme un apanage sacré, priment et annulant toutes les obligations du défunt quelque respectables qu'elles puissent être sous le point de vue du créancier.

C'est là une autre raison, pour que les capitaux se retirent d'un pays où la propriété foncière est traitée, comme nous venons de le dire. Il est clair que les capitaux ne peuvent vouloir de la propriété comme revenu, puisqu'elle n'en donne pas, ni comme garantie puisqu'elle n'en offre aucun.

Or, comme dans notre ville il n'existe pas d'industrie manufacturière d'importance assez grande pour offrir aux capitaux un placement sûr et avantageux, ou tout au moins raisonnable, ces capitaux sont forcés d'aller chercher ailleurs ce qu'ils ont droit de trouver partout et ce qu'ils ne trouvent plus ici. De là leur diminution sur notre place ; de là leur rareté et bientôt, sans doute, leur disparition complète.

Cette fuite des capitaux est constatée par le chiffre inscrit dans les rôles du dernier assessement. Elle est constatée aussi dans l'Etat par l'anéantissement presque total des valeurs rurales. Combien la banque des Citoyens a-t-elle pu vendre de ces habitations affectées d'hypothèque, mais offertes pour rien à quiconque voudrait se charger d'en payer la redevance annuelle, redevance fort légère comparativement à ce que tout cela valait autrefois ? La banque des Citoyens n'a pu être pas en l'occasion d'en céder aucune depuis la publication de son catalogue descriptif.

Tout cela n'est pas sans valeur quand à ce qui concerne la ville du moins, nous répond-on, et M. Starkes fait encore figurer dans ses rôles d'assessement pour près de 100 millions de propriété foncière. Oui, mais tout le monde sait ce que cela signifie. Cela signifie que la ville est obérée, épuisée, et que l'assessement est l'unique ressource du budget des recettes. Réduisez l'assessement à la valeur réelle des biens et vous n'aurez plus que la moitié du chiffre porté comme total dans les rôles. Vous aurez 50 au lieu de 100 millions.

Eh bien, ces 50 millions d'assessement vaudraient plus que les 100 millions d'aujourd'hui. Avec les 100 millions d'aujourd'hui, vous ne trouveriez pas à emprunter cinq millions, tandis qu'avec les 50 millions vous pourriez en emprunter 20 ou 30. La raison en est facile à donner.

Les 50 millions d'assessement prouveraient que la réforme est acceptée sur les dépenses, sur les taxes et sur les dettes et que la Nouvelle-Orléans est décidée à s'affranchir de toutes les friponneries et extravagances du passé. Il serait évident pour tous les hommes sérieux que la Nouvelle-Orléans, affranchie de cette manière, a ressaisi la fortune et reconquis le crédit qu'elle avait autrefois. Les capitaux lui reviendraient à mesure que ses revenus de location augmenteraient ; les emprunts se feraient et les taxes se payeraient sans besoin de poursuite, de saisies et de ventes forcées, et surtout sans besoin de menaces adressées à des contribuables que l'assessement a ruinés quand il pouvait les sauver.

Donc, le vrai moyen, l'unique moyen de rétablir notre crédit est de rendre aux propriétés une valeur de revenu en rapport avec les charges qui pèsent sur elles. Peu nous importe que le budget des recettes en devienne insuffisant. Nous n'avons pas à nous inquiéter des dettes illégitimes, des dettes illégales ou de coffes qui résultent de contrats frauduleux. Ces dettes là ne sont pas respectables et nous n'avons ni à les payer, ni à les servir plus longtemps. Nous ne l'avons que trop fait déjà. Depuis trop longtemps nous sommes dupes et nous voulons cesser de l'être.

En brûlant du budget des dépenses le service de ces dettes dont le simple énoncé est une honte pour nous, nous sauvons à la ville 12 millions et nous assurons le service des autres dettes à un intérêt raisonnablement réduit. Cette réduction sera faite en raison des pertes que la propriété a subies et en raison des bénéfices que faisaient les porteurs de bons quand la ville payait pour tout et que les bons ne payaient pour rien. En cela, il n'y a pas même injustice ; car cette mesure ne rendra jamais leurs biens aux malheureuses familles qui ont été expropriées et qui ont tout perdu.

Puisses Etats vont opérer ces réductions ; la Virginie, la Caroline du Nord, et même la Caroline du Sud, sont en train de le faire. Nous ne voyons pas pourquoi la Nouvelle-Orléans ne le ferait pas aussi la restauration de son crédit et le retour des capitaux en dépendent.

BUREAU DES RETOURS.

La séance d'hier au Bureau des retours a été très importante : elle a duré de trois heures après-midi à huit heures et demie.

Messieurs les membres radicaux commencent à montrer le bout de l'oreille. Il semble qu'ils aient un plan préconçu pour renvoyer à la fin de leur travail, le dépouillement des rapports d'un nombre de paroisses démocrates plus suffisant pour qu'en écartant ces paroisses il reste une majorité radicale dans la Chambre. Nous engageons le comité central à redoubler de surveillance et à se mettre en mesure de contrecarrer toute combinaison plus ou moins machiavélique pour éluder la proclamation du véritable résultat de l'élection.

Voici le résumé de la séance :

M. Arroyo a insisté de nouveau pour que l'on procédât à la compilation des rapports de la paroisse Carroll. Après avoir épuisé sans succès tous les moyens, il a proposé de revenir à la paroisse De Soto.

On sait que le sujet voisin de cette paroisse, Bean, est en faite et qu'il a caché les rapports qu'il était chargé de remettre au Bureau. Ces rapports constatant une majorité démocratique, Bean a offert de les vendre aux démocrates moyennant $2,500, mais il a rabattu ses prétentions à $1,000. Se voyant refusé, il est allé offrir à M. Packard d'autres les retours. Son offre ayant été également repoussée, il a été caché et a changé une femme de mauvais renom, Lou Dudley, de renouveler les négociations. Sous le coup d'un mandat d'arrestation, Bean s'est enfui à Washington où il est lancé de ce qu'il a fait.

Dans ces conditions le Bureau se trouve privé des rapports officiels détenus par Bean ou ses complices. M. Arroyo a proposé au Bureau de faire de la compilation des votes sur les duplicata officiels signés par les commissaires d'élection de la paroisse De Soto et déposés conformément à la loi au greffe de la Cour District par le dit surveillant Bean. Il a informé le Bureau que le greffier de la cour était présent et prêt à remettre au bureau ces duplicata aussi bien que toutes les boîtes de scrutin contenant les votes et dûment scellées, de telle sorte que le bureau pourrait, s'il le jugeait nécessaire, compter les bulletins de vote pour corroborer les résultats des duplicata dans les duplicata. Le but de la loi qui a exigé la confection des rapports en duplicata a été précisément d'obvier à la perte, à la destruction ou à l'enlèvement de l'exemplaire destiné au bureau. La proposition de M. Arroyo était donc légale et raisonnable.

Cette proposition a été, néanmoins, repoussée d'une façon très péremptoire par M. Wells, président du Bureau, qui cache à peine ses tendances dictatoriales sous une forme doucereuse.

M. Arroyo a insisté et il a été habilement et énergiquement soutenu par le colonel Zachariè et M. Whitaker, du comité démocrate, qui ont cité des autorités et présenté à l'appui de la proposition une argumentation sans réplique.

Tout cela a échoué devant un parti pris évident, et MM. Anderson, Kruger et Cannavo ont soutenu la décision de M. Wells qui a persisté à prétendre que le Bureau n'avait pas devant lui les documents nécessaires pour compiler les votes de la paroisse De Soto.

Après cette affaire qui a occupé une grande partie de la séance, le bureau a compilé les retours de la paroisse Ibérie.

Quand on a pris le poll 5, M. Schwing, candidat démocratique pour la chambre, a présenté une protestation. Suivant son habitude, le bureau a réservé la prise en considération de la question.

Les rapports des paroisses Madison et Morehouse ont été compilés et trouvés corrects.

Au moment où l'ajournement de la séance allait être prononcé, M. Anderson a présenté le tableau des votes donnés à tous les candidats dans les paroisses St-Landry et Lafayette, et il a demandé que ces tableaux fussent signés par le bureau et promulgués.

M. Wells a dit qu'il ne s'opposerait pas à une semblable mesure, à la condition qu'elle serait aussi appliquée à toutes les paroisses dont les rapports avaient déjà été compilés.

M. Wells s'est élevé contre la demande de M. Arroyo, en disant que le cas de ces deux paroisses était exceptionnel attendu que la promulgation avait été prononcée la veille, mais qu'aucune autre paroisse ne serait promulguée avant la fin du dépouillement pour tout l'Etat.

On risque très fort, avec cette théorie, de ne jamais voir la promulgation, car le bureau ne paraît pas pressé d'arriver à cette fin.

Malgré l'opposition de M. Arroyo, le tableau des paroisses St Landry et Lafayette a été signé par les autres membres du bureau, et sera promulgué ce matin. M. Arroyo a refusé de signer à moins que les tableaux des autres paroisses ne fussent signés aussi.

Le bureau s'est ajourné à aujourd'hui à onze heures.

SALON DES VARIÉTÉS.—M. J. Claudé qui dirige l'établissement de consommation situé au coin des rues Canal et Danphine, annonce qu'à partir de lundi 7 du courant, il fera servir des déjeuners chauds, chot punch de 10 heures du matin à 1 heure de l'après midi. Voyez l'annonce.

CAN-CAN.—Il y aura foule ce soir au Théâtre de l'Opéra pour voir danser le can-can, danse qui faisait autrefois tourner toutes les têtes de Belleville, de Vincennes, de la Chaumière, du Ranelagh et de toute la banlieue de Paris. On nous assure qu'elle sera merveilleusement exécutée et qu'elle fera heureusement diversion aux soucis et à toutes les fantasmagories de l'époque qui n'en comptent pas mal. Il est certain, du reste, que le bal paré et masqué dont le can-can fera un des plus beaux traits, sera fort animé vu le besoin d'animation et de mouvement qu'on éprouve aujourd'hui.

La Loterie de la Louisiane offre au public
Trois gros lots de $10,000 chacun,
30 lots de $500 chacun,
200 lots de $100 chacun,
Plus 27 lots d'approximation.

La Loterie de la Louisiane offre au public
Trois gros lots de $10,000 chacun,
30 lots de $500 chacun,
200 lots de $100 chacun,
Plus 27 lots d'approximation.

UNE CANDIDATURE A L'HORIZON. — Le *St-Charles Herald* pose la candidature de l'ex-gouverneur Hahn à la place de président (speaker) de la Chambre des Représentants. Est-ce pour préparer les voies de sa candidature que l'ex-pseudo gouverneur de Banks, était en conférence, hier, rue St-Louis, avec Warmoth et autres personnages *ejusdem farinæ*.

La prochaine Chambre a une forte majorité démocratique et nous n'imaginons pas qu'elle ira prendre son président parmi les radicaux. La candidature de M. Hahn nous paraît donc plus que problématique.

LE LIEUTENANT HODGSON DEVANT LA JUSTICE. — Le lieutenant Hodgson a comparu récemment devant la Cour de la paroisse Lincoln sous l'accusation d'avoir coupé les fils du télégraphe. Il était accompagné du général Morrow, envoyé par le général Emory pour faire une enquête sur les faits reprochés au lieutenant. Le général Morrow a recommandé le lieutenant, qui s'est raconnu coupable, à la clémence de la Cour, en alléguant sa jeunesse et son inexpérience. Les avocats présents ont appuyé la défense et le juge, satisfait de la soumission de l'autorité militaire à l'autorité judiciaire, n'a condamné le prévenu qu'à une piastre d'amende. Le lieutenant Hodgson aura, maintenant, à comparaître devant une Cour martiale pour répondre de la conduite brutale et arbitraire envers les citoyens de la paroisse Lincoln.

LA LÉGATION FRANÇAISE A WASHINGTON. — Le ministre de France à Washington doit partir prochainement. Le comte Rochechouar, secrétaire, prendra charge de la légation.

MALADIE DU CZAR. — Une dépêche de Londres, du 1er décembre, dit qu'on a reçu la nouvelle que le Czar est malade et que le bruit court à St-Petersbourg qu'il est atteint de folie.

LE PASSAGE DE VÉNUS. — C'est le 8 décembre, c'est-à-dire mardi prochain, que doit avoir lieu l'événement si impatiemment attendu dans le monde des astronomes, le passage de la planète Vénus entre le Soleil et la Terre. Ce phénomène sera observé sur tous les points du globe par des commissions d'astronomes envoyées par les principales nations. Le *New York Herald*, du 30 novembre, contient une intéressante description du phénomène avec des plans explicatifs.

LOUISIANE.

Nous lisons dans le *Meekacebé* :

Il a été construit deux levées dans notre paroisse, depuis le 14 octobre, jour où ont commencé les travaux entrepris par l'honnête Compagnie dénommée levée : celles des habitations Vicknair, 10,000 yardes cubes, et Bismark, 6,000 ; quant à la levée du Bouket-Carré, il n'en est plus question.

Les levées des habitations suivantes doivent être entièrement reconstruites vers le 15 décembre : Cabanocey, 8,000 yardes cubes ; Turcit, 15,000 ; LeBourgeoisy, 2,000 ; Bourbon, 1,200.

—Le contrôleur du papier monnaie vient de soumettre son rapport annuel au secrétaire du Trésor. Il existe actuellement 2,028 banques nationales qui ont émis pour 346 millions de billets. Le Trésor fédéral est en possession de 385 millions de titres de rente des Etats-Unis déposés par les banques en garantie des billets émis.

OPERA.

Nous rappellerons à nos lecteurs que le prix d'entrée aux Matinées, à partir d'aujourd'hui, est fixé à 50 cents.

Le prix des places retenues à l'avance de 75 cents.

Le prix des troisièmes est de 25 cents.

Le poll est intéressant opéra-comique, *St Léthas Roi*, sera donné à la Matinée d'aujourd'hui. Nous ne doutons pas de l'empressement des dames et des jeunes personnes à remplir la salle de l'Opéra, bien avant midi. Les portes seront ouvertes à onze heures, et il y a dans dire que les meilleures places seront aux premières arrivées.

Ce soir la troisième représentation de *Guillaume Tell*, avec MM. Chelli, Méric, Fouttinger, Laurent, Degref, Mmes de Joly, Bourgeois et Liogier.

Au troisième acte, Mlles Stickel et Bracq, avec le concours de M. Mamert, danseront la *Tyrolienne*.

Un beau spectacle attend les habitués du dimanche ; on annonce, pour la soirée de demain, la *Favorite* et *La Fille du Régiment*.

Comme on le voit, la Direction de l'Opéra n'épargne rien pour contenter le public, et notre population à son tour ne saurait mieux faire que de profiter des bonnes occasions qui lui sont offertes d'employer agréablement son temps, le soir, en passant au théâtre.

Très prochainement *La Fille de Mme Angot*.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Tous les admirateurs de MM. McCullough s'étaient donné hier soir rendez-vous aux Variétés, le célèbre tragédien a joué le rôle de King Lear avec son succès accoutumé. Aujourd'hui, à midi, Hamlet pour la matinée, et ce soir Virginius.

THÉATRE ST-CHARLES. — Le public reprend le chemin du théâtre St-Charles, et vraiment il a raison, car M. Ben Deffar a certainement, comme comédien, pas de supérieurs. Il prenait hier son bénéfice, et nous avons été heureux de voir la salle parfaitement garnie. Aujourd'hui, à midi, matinée.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le bénéfice de M. Fox, chef de la troupe pantomime, a eu lieu hier soir. La foule était énorme. Humpty Dumpty, il est vrai, ne manque jamais de faire recette. On a beaucoup ri et beaucoup applaudi. Le public a été parfaitement satisfait du bénéficiaire et le bénéficiaire du public. Que fallait-il de plus ? Aujourd'hui, la même pièce sera donnée en matinée.

—Un nouveau café sous la dénomination de FRANK'S HOUSE, sera ouvert aujourd'hui à midi, au No 67, côté nord du marché Ste-Marie. François Renandin, le propriétaire, invite ses anciens et nouveaux amis à se trouver à l'inauguration.

Qui veut gagner un des gros lots de $10,000
Doit prendre à la Loterie,
Tirage d'aujourd'hui, 5 décembre.
Qui veut gagner un des gros lots de $10,000
Doit prendre à la Loterie,
Tirage d'aujourd'hui, 5 décembre.
Qui veut gagner un des gros lots de $10,000
Doit prendre à la Loterie,
Tirage d'aujourd'hui, 5 décembre.
Ne l'oublier pas, samedi, 5 décembre.

—Une dépêche de Londres annonce la découverte, en Ecosse, entre le territoire de Islay et Sama, d'une couche importante de guano, de qualité supérieure. Une Société en actions s'est déjà formée pour l'exploitation. Avis aux armateurs et aux agriculteurs de Basse-Normandie !

LE CHEMIN DE LA SANTÉ.—Nettoyez l'estomac, les boyaux et le sang de toutes les sécrétions acres, corrompues et offensives qui produisent des dérangements organiques et vous détruisent la santé en hâtant des maladies qui affligent la famille humaine, et vous échapperez à des comptes terribles de douleurs pour atteindre au but est d'user des "Pleasant Purgative Pills du Dr. Pierce." On les met pas dans des boîtes de bois ou en les garde fraîches et saines dans des livrets au fariniste et au plaisir, et ceux qui ont des habitudes sédentaires, peuvent prévenir les clous, les carbonelas, la goutte, les rougeurs de la peau, les dyspepsies, les boutons, la constipation, les hémorroïdes, les impuretés, les attaques de bile et d'autres maladies causées par cette manière de vivre, en prenant de quatre à six pilules du Dr. Pierce une fois la semaine, ou, mieux encore un ou deux chaque nuit ; ils sont vendus par tous les droguistes.

NOUVELLES DE FRANCE.

On trouvera dans nos dépêches de la quatrième page de l'*Abeille* le message du président Mac Mahon à l'Assemblée nationale.

LE JUGE COLIN DE LAFOURCHE. — Nous avons reçu hier la visite du juge Colin, de la paroisse Lafourche, qui nous a apporté une protestation contre l'accusation portée contre lui. Bien que cette protestation vienne tardivement puisque l'accusation a paru dans les journaux aussitôt après l'élection, notre impartialité nous fait un devoir de l'insérer. Voici, d'abord, le paragraphe qui a paru dans notre numéro d'hier :

"Arrêté hier matin, Fred Colin, juge, fédéral de la paroisse Lafourche, a comparu devant le commissaire des Etats-Unis Craig, pour répondre à l'accusation d'avoir déposé des votes frauduleux dans la boîte du poll No. 5 de cette paroisse.

Voici les faits :

Le 3 novembre, quand les commissaires d'élection radicaux et conservateurs sont arrivés à 6 heures moins 10 minutes du matin, au poll 5, que l'on avait placé à dessein probablement, à soixante milles de Thibodeaux, ils ont trouvé que Colin, qui était commissaire aussi, quoi qu'il fût candidat, les avait précédés, et en personnage leur a déclaré que cinquante-trois nègres avaient déjà voté, parce qu'il n'avait pas voulu les faire attendre, attendu qu'ils demeuraient très loin. Il a montré comme preuve les numéros supposés de leurs certificats.

"Or, il s'est trouvé que ces numéros correspondaient aux certificats de cinquante-trois blancs, tous conservateurs, par conséquent, qui ont voté dans la journée à un autre poll.

Cette déclaration est faite par cinq citoyens de la paroisse Lafourche, messieurs Méthé Adam, L. S. Allain, J. Guidry, W. H. Williams et Wm. Lerraine.

Fred. Colin, devant le commissaire des Etats-Unis Craig, a rejeté l'examen préliminaire et a été mis sous caution jusqu'à ce qu'il soit appelé en jugement devant la Cour de Circuit.

Nouvelle Orléans, 4 décembre 1874.

Messieurs les éditeurs de l'ABEILLE,

Messieurs.

Dans votre numéro de ce jour, je vois un article intitulé "Fraude d'un juge radical à Lafourche." Attendu que cet article attaque mon honneur personnel, et que par esprit politique quelques *détateurs* cherchent à me tuer par le ridicule ; je vous prie en grâce d'insérer la présente réponse en vos colonnes.

1° Est-il juste que, lorsque l'accusation portée contre moi est pendante devant la Cour de Circuit, mes détateurs m'imputent à crime une action basée sur des faits, "mensongers," "erronés" ou "calculés ? Tous les faits relatés dans votre article sont faux dans leur entier ? Il est inutile que je m'étendeur le caractère de mes dénonciateurs pour un acte m'étant faussement imputé, et que je condamne moi-même, s'il était fondé ; je demande à vos lecteurs d'avoir au moins une vertu : la patience et de ne me condamner que lorsque ma cause sera jugée ; c'est une justice qui doit être rendue de droit à tout accusé, et j'attends, monsieur l'éditeur, avec la plus entière confiance, le résultat de cette affaire.

Il est des coupables, ou mes dénonciateurs ou moi même. Que ces coupables soient punis ; je le désire, et je l'espère, mais que je sois condamné par la voie populaire sans audience, et par des informations et gens sans aveu, est un crime dont je veux dévoiler les auteurs à l'horreur de votre journal qui me connaissant.

Encore une fois, qu'il attendant avec patience l'issue de ce procès, que justice soit rendue, c'est mon vœu le plus cher, et je suis satisfait, messieurs les éditeurs, que vous serez les premiers à soutenir le droit pour le droit ; et, en fin de compte, à me rendre en temps et lieu, pleine et entière justice.

Je reste, messieurs, votre obéissant serviteur.

F. COLLIN,
Juge de paroisse, paroisse de Lafourche.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La procession des Templiers.

Le maire de la Nouvelle-Orléans, ayant déclaré qu'hier était un jour de fête, à cause de la procession des Templiers, notre imprimerie a fermé ses ateliers, et la rue du Canal débordait de monde vers une heure de midi.

La procession n'est guère en marche à onze heures et demie après une suite d'artillerie tirée en son honneur par la compagnie du capitaine Edward.

Elle a suivi l'itinéraire indiqué la veille, et sur son passage elle a été accueillie partout par les vivats de la foule.

Le cortège se composait de six divisions. La première comprenait les commanderies du Mississippi, de la Louisiane et de commanderie de New-York ; la seconde division comprenait les commanderies de l'Ohio, du Kentucky, de la Virginie et de la Pennsylvanie. La troisième division comprenait les commanderies de l'Indiana, du Michigan et de l'Illinois.

La quatrième division se composait des commanderies du Tennessee, du Wisconsin et du Missouri.

La cinquième division comprenait les commanderies de l'Alabama, précédées de la fanfare de Mobile, les commanderies du Minnesota, du Kansas, du Maryland, du Delaware, du Nebraska et du Colorado.

La sixième division de compagnies des membres du grand campement, en voiture, précédée de la Commanderie Jacques du Molay No 2, de Washington, District de Colombie, qui servait de garde d'honneur.

La procession entière comprenait à peu près douze cents personnes.

Les Templiers ont dû être fatigués de leur marche, car le soleil était très ardent au milieu de la journée.

Après la procession, les Templiers ont tous participé à un grand banquet qui leur a été offert par M. Hornor, le Grand-Maître de la Louisiane.

Le grand Maître a porté toutes les commanderies des Etats-Unis, dernièrement réunies à Cincinnati, et M. Whitaker, du comité démocrate, qui ont cité des autorités et présenté à l'appui de la proposition une argumentation sans réplique.

Tout cela a échoué devant un parti pris évident, et MM. Anderson, Kruger et Cannavo ont soutenu la décision de M. Wells qui a persisté à prétendre que le Bureau n'avait pas devant lui les documents nécessaires pour compiler les votes de la paroisse De Soto.

Après cette affaire qui a occupé une grande partie de la séance, le bureau a compilé les retours de la paroisse Ibérie.

Quand on a pris le poll 5, M. Schwing, candidat démocratique pour la chambre, a présenté une protestation. Suivant son habitude, le bureau a réservé la prise en considération de la question.

Les rapports des paroisses Madison et Morehouse ont été compilés et trouvés corrects.

Au moment où l'ajournement de la séance allait être prononcé, M. Anderson a présenté le tableau des votes donnés à tous les candidats dans les paroisses St-Landry et Lafayette, et il a demandé que ces tableaux fussent signés par le bureau et promulgués.

M. Wells a dit qu'il ne s'opposerait pas à une semblable mesure, à la condition qu'elle serait aussi appliquée à toutes les paroisses dont les rapports avaient déjà été compilés.

M. Wells s'est élevé contre la demande de M. Arroyo, en disant que le cas de ces deux paroisses était exceptionnel attendu que la promulgation avait été prononcée la veille, mais qu'aucune autre paroisse ne serait promulguée avant la fin du dépouillement pour tout l'Etat.

On risque très fort, avec cette théorie, de ne jamais voir la promulgation, car le bureau ne paraît pas pressé d'arriver à cette fin.

Malgré l'opposition de M. Arroyo, le tableau des paroisses St Landry et Lafayette a été signé par les autres membres du bureau, et sera promulgué ce matin. M. Arroyo a refusé de signer à moins que les tableaux des autres paroisses ne fussent signés aussi.

Le bureau s'est ajourné à aujourd'hui à onze heures.

SALON DES VARIÉTÉS.—M. J. Claudé qui dirige l'établissement de consommation situé au coin des rues Canal et Danphine, annonce qu'à partir de lundi 7 du courant, il fera servir des déjeuners chauds, chot punch de 10 heures du matin à 1 heure de l'après midi. Voyez l'annonce.

CAN-CAN.—Il y aura foule ce soir au Théâtre de l'Opéra pour voir danser le can-can, danse qui faisait autrefois tourner toutes les têtes de Belleville, de Vincennes, de la Chaumière, du Ranelagh et de toute la banlieue de Paris. On nous assure qu'elle sera merveilleusement exécutée et qu'elle fera heureusement diversion aux soucis et à toutes les fantasmagories de l'époque qui n'en comptent pas mal. Il est certain, du reste, que le bal paré et masqué dont le can-can fera un des plus beaux traits, sera fort animé vu le besoin d'animation et de mouvement qu'on éprouve aujourd'hui.

Mort subite.

M. W. Bendell, un marchand de Vermillonville est mort subitement, avant hier après-midi, à bord du bateau à vapeur Bernard, au moment avant son départ.

Il paraît que M. Bendell qui depuis deux ans était atteint de paralysie, sentant qu'il s'en allait, avait voulu s'embarquer pour rétourner à Vermillonville. Son corps seul arrivera au terme du voyage.

TEMPERATURE.—4 déc. 1874.

Thermomètre de C. Dumézieux, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	69	15
12 M.	74	23
3 P. M.	80	26
6 P. M.	70	21

QUESTIONS DE DOUANES.—Dans l'audience de la Circuit Court des Etats-Unis de samedi, le juge Woodruff a rendu une décision qui intéresse toutes les personnes qui viennent d'Europe aux Etats-Unis. Il s'agissait de la saisie de quatre caisses de chevaux humains qui se trouvaient parmi les bagages d'une personne arrivant d'Europe et qui n'étaient pas portées sur le manifeste du navire. Le juge Woodruff a maintenu la saisie, et dans son arrêt, il dit :

"Les réclamants, en ne portant pas à la connaissance des officiers du navire le détour des caisses, pour la faire mentionner sur le manifeste avec les autres marchandises, ont exposé ces caisses au risque d'être débarquées sans l'autorisation requise de la douane. Il est probable que les intéressés n'ont pas de reproche contre les officiers du navire pour avoir illégalement débarqué les caisses ; mais lorsque les agents de la douane ont trouvé les marchandises ainsi débarquées, et que les intéressés se sont bornés à réclamer les caisses sur le dock, les agents ont fait leur devoir en les saisissant. Je ne vois pas de raison suffisante pour qu'on eût traité ces colis comme bagage."

Il résulte de cette décision qu'en passant par qui apporte d'Europe des caisses de marchandises doit non seulement les déclarer à son arrivée, mais aussi les faire porter au préalable sur le manifeste du navire comme marchandises.

(*Messager franco américain*)

—On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

La rentrée prochaine de l'Assemblée nationale préoccupe en ce moment l'Europe qui n'ignore pas à quel point elle est intéressée à la consolidation de la chose publique en France.

Il paraît certain qu'au début de la session, M. le maréchal-président adressera à l'Assemblée un Message, à la fois pour exposer la situation générale du pays et pour signaler à la sollicitude des représentants de la nation les mesures que le chef de l'Etat considère comme indispensables à la marche sécurée du gouvernement.

Rien ne paraît arrêté jusqu'à présent sur les divers projets relatifs aux lois constitutionnelles. Tout ce que l'on malgré que le maréchal-président et ses ministres auront, dans ces graves matières, de l'initiative que le pays attend d'eux et appartenant au chef de l'Etat, qui, depuis les 1860, devra rester chargé du gouvernement de la France.

—On sait que le 4 septembre 1870 la préfecture de Marseille fut envahie par une troupe d'hommes armés. M. Gaillardon, commissaire central, qui se trouvait à ce moment à la préfecture, fut maltraité par ces hommes, et M. Labadié, qui venait d'être nommé par le conseil municipal de Marseille commissaire départemental provisoire, signa l'ordre d'écrou, au vu duquel M. Gaillardon fut transféré à la prison Saint-Pierre. Quelques jours après, M. Gaillardon se pendait dans sa prison.

Aujourd'hui Mme veuve Gaillardon actionne, devant les tribunaux civils, M. Labadié et la ville de Marseille pour faire condamner à lui payer solidairement deux cent mille francs en réparation du préjudice que lui a causé la mort de son mari.

A cet, M. Labadié a opposé une exception d'incompétence, se fondant sur cette raison qu'étant commissaire départemental il a fait un acte parement administratif en signant l'ordre d'écrou. Le tribunal civil de Marseille a jugé le contraire et s'est déclaré compétent.

M. Labadié a fait appel de ce jugement et la première chambre de la cour d'Aix a statué lundi sur cet appel, maintenant la décision des premiers juges.

—On assure qu'un Kosse, M. Rezile Dureline, vient à son tour de parler de se rendre de Vienne à Paris en trente jours, dans une *troiske* attelée de trois chevaux.

Un membre du Jockey Club de Vienne l'accompagnera et indiquera la route au cocher, lequel est un Tartare de nom de Sauka.

Le samedi est un jour de bonheur ;
Aujourd'hui, 5 décembre, on pourra gagner
Un des gros lots de $10,000
A la Loterie de la Louisiane.
Le samedi est un jour de bonheur ;
Aujourd'hui, 5 décembre, on pourra gagner
Un des gros lots de $10,000
A la Loterie de la Louisiane.
Qui veut gagner $10,000
Aujourd'hui, Samedi, 5 décembre !

Une mesure nécessaire aux célébrés, quand le sang coulant, à l'église Ste Rosa de Lima (chemin de Bagnes), à sept heures du matin, pour le repos de l'âme de feu EMILIA MOUTON, née Catherine Langevin. Les amis et connaissances ainsi que la société des Dames Apostoliques, sont invités à y assister sans autre invitation.

De la part de la famille.

5 déc—2t J. V.

47.

Médication rationnelle.—La médication rationnel seulement quand elle est rationnelle, et elle est rationnelle quand elle commence par le commencement. En d'autres termes pour guérir une maladie, il faut en détruire la cause. La débilité, sont réel, soit lente, est toujours de la grande majorité des maux. Fortifier l'énergie vitale, régler la digestion et la sécrétion en renforçant les organes qui remplissent toutes ces fonctions importantes et à dyspepsie, la constipation, les maux de reins, et de vessie, les difficultés urétrines, une circulation impure et les maladies d'autres maux, conséquence de la débilité sont complètement et permanent sont guéris. Le meilleur, le plus sûr et le plus agréable tonique et stimulant qu'on puisse employer dans ce cas est le renommé de Hostetter et les Bitters. L'expérience de 35 ans pendant lesquels le bitters est servi prouve à dire ce nombre de préparations éphémères qui leur ont fait concurrence, a prouvé qu'il seul un remède sans égal pour tous les désordres que précède ou que suit la débilité.

ENTREPOT DE TAPIS,
17..... Rue de Chartres..... 17
J'AIRES par les dernières arrivages d'ANGLETERRE et de HOLLANDE, comprenant par les troupes fédérales,—n